



FICHE D'ADHÉSION

Du 01 janvier au 31 décembre

Mme / M

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Portable:.....

E-mail :@.....

Nombre de personnes dans le foyer :

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consom'acteurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

Conditions

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour l'année (X semaines de livraisons en x chèques). Les chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis au coordinateur au moment de l'engagement avec le contrat signé.

Adhésion

Un nouvel adhérent peut entrer, dans la limite des places disponibles, et après acceptation par le bureau directeur. Il s'engagera jusqu'à la fin de l'année en cours pour le nombre de paniers restants à la date de son adhésion. La cotisation annuelle est de 10€ à régler par chèque à l'ordre d'AMAP Pays de Redon et à joindre avec cette fiche d'adhésion. Elle concerne l'ensemble des activités de l'AMAP Pays de Redon. Quelque soit le nombre de contrats d'engagement signés avec les producteurs, cette cotisation est due pour 1 an (du 01 janvier au 31 décembre)

En adhérant à l'AMAP, l'amapien prend les engagements suivants :

- J'accepte les statuts de l'association et je participe dans la mesure de mes moyens à la vie de l'association.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte.
- J'accepte d'effectuer durant la période du contrat, au moins trois permanences sur le lieu de distribution.
- Je m'engage à venir chercher mon panier au jour et à l'heure dits et si je ne peux pas venir, je cherche un proche ou un autre adhérent de l'AMAP qui soit prêt à le retirer.
- Pour mes absences prévues, je préviens au minimum 15 jours avant le référent "vacances" qui organisera vos paniers de remplacement
- Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution du jour, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Résiliation

Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

L'Adhérent(e)

Fait à :

Signature :

Le :/...../.....